

Dampierre en Graçay

2017



Bulletin municipal n°16

Le mot du maire



Les vœux de bonne et heureuse année et de bonne santé sont traditionnels et j'y sacrifie avec joie, mais je fais aussi des vœux pour que mes vœux ne soient pas des vœux pieux et qu'ils se réalisent.

Je fais des vœux pour que nous sachions vivre ensemble, ici et ailleurs, en bonne intelligence de voisinage, sans distinction d'idées, d'origine ou de religion.

J'écris le nom d'espérance pour qu'elle ne soit pas un vain mot...

Pour que l'énergie positive l'emporte sur la résignation en ces temps incertains...

Pour que l'année électorale 2017 n'apporte pas de menaces occultes...

Pour que le service public passe avant le service du fric...

Pour que l'environnement soit notre bien commun, aussi durable que le développement du même nom...

Pour que les valeurs humaines de liberté, égalité, fraternité, solidarité, laïcité tiennent le choc face à rentabilité, compétitivité, productivité...

Je fais un rêve où les foyers de conflit s'éteignent dans le monde et où les éclats de rire éloignent les éclats de bombe...

Où les fusils se chargent de fleurs et non de balles...

Où les lendemains qui chantent effacent le sang, la sueur et les larmes...

Où la paix et la raison inspirent les politiques.

Plus prosaïquement, je souhaite que nos budgets, familiaux et communaux, sortent de l'ornière de l'austérité...

Que nos projets communaux prennent vie, qu'après le lotissement des « Plantes du bourg » et bientôt la bibliothèque municipale, on voie fleurir les pétales des éoliennes.



Henri Letourneau

Etat-Civil 2016



Deux naissances :

- Le 4 juin : Eden Philippe BEN AHAMADA, 6, lotissement Les Vignes.
- Le 17 juin : Mathys Johan Laurent NURET, 8, lotissement Les Vignes.

Notre peine :

- Le 22 février : Chantal Le Jossec

ARRIVEES ET DEPARTS :

Arrivées :

Mme et Mr Marie, Patrice BOUCHOUX et leur fille, 9, Le Bois d'Olivet.
Mr et Mme Marie BOURREAU et Yoann CHARLON, 5, Imbry.
Mme et Mr Nadia BOUMELLASSA, Éric BREMONT et leur fils, 51, route de Nohant.
Mr Jean-Bernard DECREAUX, 21, Imbry
Mme et Mr Virginie, Guillaume CANU et leurs filles, 3, Le Pont.
Mr Carlos GONCALVES, 10, lotissement Les Vignes.
Mme Laura WACOGNE, 6, lotissement Les Vignes.

Bienvenue



Départs :



Mme et Mr Pascale, Fethi BENCHEBRA et leur fille, 9, Le Bois d'Olivet.
Mme et Mr Sarah, Djalalidine BEN AHAMADA et leur fils, 6, lotissement Les Vignes.
Mme Christiane BESSE, 51, route de Nohant.
Mme et Mr Monique et Yves CHAUVET, 39, route de Nohant.
Mme Danielle SURAMY, 3, Le Pont.
Mr Laurent TRIAIRE, 5, Imbry.

Le bilan global, naissances, arrivées et départs, fait ressortir une croissance de 4 personnes (11 départs et 15 arrivées).

Des nouvelles de l'école



Il y a cette année 17 élèves inscrits dans notre petite école de Dampierre répartis entre tous les niveaux de la petite section au CM2.

L'an dernier ils étaient 21. Il y a 5 départs au collège, 1 déménagement et 2 arrivées.

Petite école certes, mais très active ! L'an dernier les élèves sont allés en classe de neige : 5 jours en Auvergne, avec au programme ski, balade en raquettes, chiens de traîneau, luge, fabrication d'iglooQue de découvertes !



Nous avons également participé au Défi techno 2 années de suite, nous avons même remporté le 1^{er} prix pour notre voiture ! Mais aussi patinoire, visite du château de Valençay et du musée de l'Automobile, rencontres sportives avec d'autres écoles (USEP), spectacle en anglais au MacNab....

Cette année, nous devrions partir en classe de mer, faire de la voile. Actuellement nous suivons sur le Vendée Globe, ce qui nous sert pour nos leçons de géographie et nous travaillons sur les pays du monde.

Nos autres projets ? Jardin, élevage de fourmis, une nouvelle ruche éventuellement, la notre ayant été décimée par les frelons l'hiver dernier. Et nous refaisons le défi techno. Au milieu du français et des maths bien sûr !!!!!

Pour le moment nous préparons les fêtes et notre spectacle de Noël !!



ACTIVITÉS ENFANCE ET JEUNESSE



Le service Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry organise diverses activités pour les enfants et les jeunes tout au long de l'année.

LE CENTRE DE LOISIRS a accueilli en 2016, plus de **200** enfants différents, entre les mercredis après-midi, les petites et les grandes vacances. Ils ont participé à différentes activités :

Les Mercredis : cuisine, activités manuelles, jeux de société, bricolage, couture, sortie au marché de Noël, interventions autour de la prévention canine (+sortie à la SPA de Vierzon), échanges avec l'EHPAD de Graçay.

Petites Vacances : sortie au Futuroscope, semaines à thèmes, sorties équitation et bowling, défilé d'Halloween, préparation du carnaval intercommunal, cinéma, journée au Parc Astérix, cuisine, baby Gym, cirque, tir à l'arc et divers sports, ...



Grandes Vacances : les camps équitation, un camp sports et nature, un camp 11-13 ans à Péronne (71), un camp 14-17 ans sur la côte atlantique, accrobranche, spectacle des enfants du centre, des sorties hebdomadaires à la piscine de Graçay et diverses activités proposées par l'équipe d'animation, journée inter centre à Vierzon, semaines à thème (JO, magie, ...)



Carnaval 2016

L'ÉTÉ SPORTIF et CULTUREL a accueilli cet été 28 adolescents qui ont participé à diverses activités : atelier photo et atelier nature, sports collectifs, journée kayak, ateliers sportifs autour de sports nouveaux : Kin Ball, Tchoukball, Speedminton, en profitant des infrastructures de la Communauté de Communes : stade et gymnase de Graçay.

L'ESPACE JEUNES est ouvert aux jeunes de 12 à 17 ans depuis le 24 février 2016. Il est ouvert les mercredis de 15h à 18h et les vendredis de 18h30 à 20h30. 60 jeunes sont inscrits et le fréquentent régulièrement. En moyenne 15 à 18 jeunes sont présents.



Actions 2016 : séjour au ski, séjour été, sorties au Futuroscope et au parc Astérix, après-midi sportif, soirée « Euro 2016 », mini séjour sportif à Lathus (escalade et spéléologie), participation à la semaine bleue, où 10 jeunes ont participé à deux rencontres avec l'EHPAD de Graçay. La première autour d'un atelier culinaire avec les résidents et la seconde lors d'un repas commun et d'une « veillée » animée par les jeunes (jeux en bois, jeux de société et jeux vidéo).

SÉJOUR AUX SPORTS D'HIVER 2017 (12-17 ans)

Le séjour aux sports d'hiver aura lieu du 12 au 18 février 2017, dans les Pyrénées Atlantiques, à Bielle (station de Gourette). **23 jeunes** profiteront de ce séjour, pour la somme de 198,00 € (Acompte de 60,00 € à l'inscription)

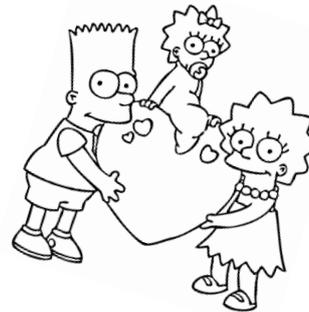
Présentation du séjour et préinscriptions :

Vendredi 9 décembre 2016 à 19h00
Au centre de loisirs, à Genouilly

*Nouveauté cette année, possibilité de faire du snowboard (à préciser lors de l'inscription). **Minimum 8 jeunes.***



LES ARSOUILLES



Depuis sa création en 2004, notre association a pour but de proposer des activités aux enfants et jeunes du village. Nous organisons habituellement deux soirées dont les bénéficiaires financent en grande partie ces activités.

En 2016 l'association a tourné au ralenti pour diverses raisons, mais nous espérons relancer les activités et sorties cette année.

- Le 1er octobre, soixante dix personnes ont participé à la soirée Alsace et ont pu déguster un menu.....typiquement alsacien : tarte au munster, tarte à l'oignon, choucroute et tarte aux quetsches.



Nous remercions la municipalité et les bénévoles qui nous apportent un soutien précieux et sans qui rien ne serait possible.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les personnes qui par leur présence, leur participation et leur aide, contribuent largement à la réussite de nos manifestations.

Pour l'année 2017, nous vous invitons à nous rejoindre fin février ou début mars pour la soirée crêpes/ carnaval et fin septembre pour notre soirée à thème.

Venez nombreux, pour faire vivre notre association et notre village !!!

Bonne et Heureuse Année 2017

Amicalement, les Arsouilles.

Bureau élu en 2016 :

- Aurélien Le Jossec : Président
- Dominique Fritsch : Vice-président
- Fabien Le Jossec : Trésorier
- Dominique Rousset : Trésorière-adjointe
- Pierre-Edouard Aubret : Secrétaire
- Eloïse Aubret : Secrétaire-adjointe
- Cyrille Aufrère et Christine Aubret : Membres



Autour de Dampierre



Manifestations 2016

L'association "autour de Dampierre" vous a proposé en 2016 deux manifestations :

- ✓ Le vendredi 19 mars, une soirée lecture en partenariat avec le conseil régional. Bruno de Saint Riquier, acteur professionnel nous a proposé la lecture d'extraits du livre de Nick Flynn, "Reconstitutions". Après la lecture, la soirée s'est terminée autour d'un apéritif dinatoire.

Bel auditoire pour une soirée lecture

Une trentaine d'auditeurs ont répondu présent, vendredi dernier, à l'appel de l'association Autour de Dampierre qui propose des soirées lecture aux habitants.

Cette fois, l'événement s'est déroulé à la Forgeresse, dans le cadre de l'initiative Mille lectures de la Région Centre-Val de Loire, qui permet des interventions d'artistes en mi-



lieu rural pour sensibiliser la population à la lecture.

Textes tirés de *Reconstitution*

Bruno de Saint-Riquier est venu dire une sélection de textes tirés de l'ouvrage de Nick Flynn *Reconstitution*. Ce livre raconte le long cheminement émotionnel et intellectuel qui résulte de l'étrange expérience vécue par l'auteur

lui-même.

Fils d'un père alcoolique, il l'a retrouvé un jour dans un foyer pour sans-abri. Il a aussi assisté au suicide de sa mère. Tant de traumatismes qui lui ont fourni les thèmes de son écriture. Le roman est rédigé en courts chapitres, fragments et anecdotes où il examine différentes réflexions. ✎

- ✓ **Le vendredi 17 juin, une soirée dégustation animée par Jean Tatin, viticulteur à Brinay qui nous a raconté l'histoire du vignoble de Quincy**



et nous a fait déguster plusieurs cuvées de son vin; tout cela accompagné d'un buffet salé et sucré préparé par les membres de l'association.



Je remercie tous les membres de l'association et tous les participants pour avoir fait de ces deux soirées, des moments très agréables et conviviaux.

La présidente, Rachel Wiecek

LE CLUB DES 55 ANS ET PLUS DAMPIERROIS A CHENONCEAU

22 JUIN 2016

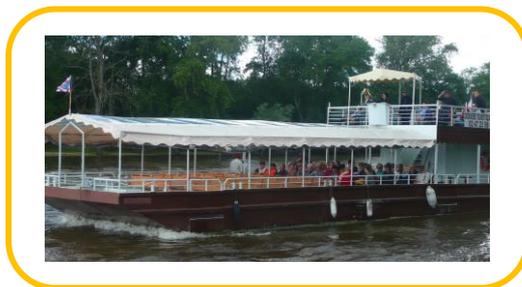
Nous partîmes vingt-sept, et sans aucun effort
Nous nous vîmes tout autant en arrivant au port

C'était le port de Chisseaux, une ancienne maison éclusière en pierre de taille de tuffeau, à 2 km de Chenonceau.

Chenonceau(x) avec un x quand il s'agit de la commune et sans x si c'est le château. C'est le sans x qui nous intéressait.

Au programme :

- Balade en bateau sur le Cher.
- Repas au château.
- Visite du château.
- Visite du Parc des mini-châteaux d'Amboise.



- **Balade en bateau sur le Cher.** Officiellement, c'est « une croisière », ça fait tellement plus chic. Mais en 50 minutes.

Nous embarquâmes sur une gabare, bateau à fond plat, pour porter plus de charge, et qui servait autrefois au transport de marchandises. Elle est maintenant utilisée par une société de tourisme, « La Bélandre », qui officie sur plusieurs fleuves et rivières de l'ouest de la France.

Nous passâmes sous une arche du château de Chenonceau et nous eûmes droit à un commentaire sur la navigation fluviale et sur le château.

- **Repas dans l'Orangerie du Château.** Bon repas et beau cadre, dans un bâtiment historique ancien, en pierres soignées.



Visite du château, un des plus célèbres châteaux de la Loire, d'époque Renaissance (XVIème siècle).

C'est l'unique château construit sur une rivière, le Cher.

Il subsiste le donjon d'un ancien château du XVème, de la famille Marques, seigneurs de l'époque.

Au début XVIème, Thomas Bohier, ministre des finances de François Ier, le fit raser et édifia une partie du château

actuel. Il n'eut pour cela qu'à piocher dans la caisse qu'il était chargé de gérer. Mais cela, c'était hier, n'est-ce pas ?

Henri II offrit le château à sa maîtresse, Diane de Poitiers, qui fit construire un pont sur le Cher pour aller chasser dans les bois de l'autre rive.

A la mort du roi, sa veuve, Catherine de Médicis, se venge, éclipse sa rivale, et fait construire une galerie à deux étages sur le pont (l'essentiel du château actuel). Fêtes et bals font rage.

Mais, lors de la première guerre mondiale, la grande salle est affectée à une infirmerie pour les blessés.

Aujourd'hui, c'est la famille Menier (vous savez, le chocolat) qui est propriétaire.



- **Visite du parc des mini-châteaux d'Amboise.**

Dans un bel ensemble paysager de deux hectares, pas moins de 44 châteaux miniatures, à l'échelle du 1/20^{ème}, constituent une attraction fort originale. Chambord, Blois, Azay-le-Rideau, Chenonceaux, Cheverny et bien d'autres : tous les châteaux de la Loire et des environs sont là, au milieu d'attractions.

Pour 2017, nous attendons vos suggestions.

Club des 55 ans et plus Dampierrois

Assemblée générale

Galette des rois

Mercredi 11 janvier 2017 à 14 h 30

à la Maison des Associations

Activités 2017

Réunions à la Maison des Associations

le deuxième mercredi du mois pour des jeux de société et un goûter à partir de 14 h

Deux repas :

- Mercredi 10 mai
- Mercredi 13 septembre

Trois concours de belote à la Forgeresse :

- Un samedi en mars
- Un samedi en octobre
- Un samedi en novembre

En juin, comme chaque année, sortie récréative

Voir compte-rendu dans ce bulletin de notre sortie du 22 juin 2016 à Chenonceau

Le 26 novembre 2016, notre concours de belote a connu un grand succès avec 76 participants (38 équipes)

DAMPIERRE EN BERRY ET D'AILLEURS

Tous les deux ans, une dizaine de Dampierre se retrouve dans un village différent pour le rassemblement des Dampierre de France.

Notre association permet d'adhérer à la fédération des Dampierre de France qui a pour objectif de soutenir le Dampierre organisateur. Après avoir voyagé en Normandie, dans le Doubs, dans le Jura, en Champagne....., nous accueillerons nos amis dampierrois chez nous en 2018.

En Avril nous avons organisé notre traditionnelle soirée Paëlla à Saint Hilaire de Court, paëlla appréciée par une centaine de convives.



Le 9 juillet, nous nous sommes retrouvés à la Forgeresse pour la soirée Barbecue, au menu : brochette de poulet, merguez, chipolatas et gaufre en dessert.

Les bénéfices récoltés lors de ces soirées visent à financer en partie notre futur rassemblement. Il est évident que l'organisation d'une telle manifestation, outre le fait de nécessiter un budget conséquent, demande beaucoup d'énergie et d'investissement. Nous comptons une douzaine de bénévoles mais nous aurons besoin du soutien et de l'aide de tous les habitants de notre village. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Nous remercions la municipalité, les associations de la commune ainsi que les bénévoles qui nous apportent leur aide indispensable.

Merci à celles et ceux qui par leur participation contribuent à la réussite de nos manifestations.

En 2017, nous nous retrouverons :

Le **1er Avril** pour la Soirée Paella à la salle de Saint Hilaire de Court

Le **1er juillet** pour la Soirée Barbecue à la Forgeresse

Amicalement

Les membres de l'association



En juin, Dampierre dans l'Aube nous a accueillis dans une ambiance festive et conviviale.



DAMPIERRE-EN-FETES en 2016



Fort de son succès en octobre 2015, l'Association **Dampierre-en-Fêtes** a reconduit le **Salon d'Automne** en 2016.

Ce salon des *Arts et de la Gastronomie* s'est tenu le 11 septembre, par un temps particulièrement chaud pour la période, dans la ligne d'ailleurs à l'été caniculaire que nous avons subi.

L'animateur, Dominique Josserand, et le groupe Country « Red Montana Dancers » de Vierzon, ont agréablement dynamisé cette manifestation.

Comme l'an dernier, la restauration (pizzas au feu de bois, boudin artisanal, grillades, frites), a trouvé de nombreux preneurs. Les loteries et le petit cochon ont été fort appréciés.

Enfin, bien sûr, les 43 exposants, (28 en 2015) ont apporté leur art, leur savoir-faire, et leurs compétences gastronomiques, pour le bonheur des nombreux visiteurs.

Le résultat très encourageant à nouveau, nous a permis d'ores et déjà de programmer le prochain Salon d'Automne le Dimanche 8 octobre 2017, plus tard en saison, pour espérer bénéficier d'une météo plus douce, et pour nous démarquer de la plupart des autres manifestations régionales et locales.

Nous espérons ainsi accueillir encore davantage d'exposants et de visiteurs.

Merci à tous les bénévoles sans lesquels ce salon ne pourrait pas exister.

Le Président, Hubert DELATTRE



DETENTE ET LOISIRS



Bonjour à tous, comme chaque année nous vous souhaitons de bonnes fêtes.

Notre association a fêté ses 31 ans. Au cours de cette 31^{ème} année et comme les précédentes nous avons tenu à verser 500€ à la coopérative scolaire en complément des calculettes et clés USB offertes aux enfants de Dampierre qui entrent en 6^{ème} à la rentrée. Et comme toujours nous offrons aux enfants de l'école le goûter qui est servi lors de la fête de Noël.



L'année 2016 a débuté par notre assemblée générale et suivie de l'apéro dînatoire auquel sont conviés tous nos adhérents et les bénévoles qui nous apportent leur aide au cours de l'année. Au cours des manifestations :

- Les deux randonnées, le lundi de Pâques, 100 participants et celle de Noël qui aura lieu le 11 Décembre. A cette occasion, et en collaboration avec Mme Lartigue,

Directrice de notre école, nous invitons gratuitement tous les enfants de Dampierre et d'ailleurs, à venir participer sur un petit circuit qui leur sera proposé.

- Nous avons eu le plaisir de reprendre l'organisation de la brocante qui a attiré nombre d'exposants et de visiteurs que nous remercions ainsi que la municipalité pour le matériel qui nous a été gracieusement prêté. La brocante nous permettra de faire un don plus conséquent à la coopérative scolaire.
- Le 21 août nous avons répondu présents à la mémoire industrielle de Vierzon pour la fête de la terre qui s'est déroulée sur notre commune à la Viverie, en proposant une balade à travers champs.
- 8^{ème} circuit découverte le 17 septembre au cœur de Massay. Cette commune voisine recèle de nombreux trésors qu'ils soient architecturaux, historiques et artistiques.

Encore merci aux bénévoles, aux participants et à la municipalité pour l'aide et le soutien qu'ils nous apportent.



Voici le calendrier des manifestations prévues en 2017 et que nous ne manquerons pas de vous rappeler soit par voie de presse ou par affichage.

**Toute notre équipe tient à vous présenter ses vœux de
Bonne et heureuse année 2017**



DAMPIERRE EN GRACAY

Association Détente et Loisirs



2017

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- Lundi 17 Avril : RANDO DE PÂQUES
-
- Dimanche 23 juillet : 26^{ème} BROCANTE
-
- Samedi 16 Septembre : 10^{ème} CIRCUIT DÉCOUVERTE
-
- Samedi 25 Novembre : DÎNER SPECTACLE
-
- Dimanche 10 Décembre : RANDO DE NOËL

LES PROJETS D'ÉOLIENNES à DAMPIERRE

Comme vous les savez, deux projets d'installation d'éoliennes sur notre commune sont à l'étude.

Le premier projet :

« *Dampierre et Massay Energies* », développé avec Valorem, concerne une zone au-delà d'Imbry, à cheval sur Dampierre et sur Massay.

Deux éoliennes seront sur la commune de Dampierre et deux sur la commune de Massay. L'avancement du dossier est le suivant : l'enquête publique s'est déroulée du 1er septembre au 3 octobre 2016. Nous avons bien reçu la validation du Commissaire-enquêteur. Cette enquête fait suite à l'avis favorable de l'Autorité Environnementale du 15 juin 2016. La décision finale du Préfet doit intervenir au début 2017.

S'il n'apparaît pas d'obstacle entre temps, la construction pourrait démarrer au début de 2018.



*Entre deux
maux,
il faut
choisir le
moindre*



Le second projet

Repris par Valorem, concerne une zone au sud du Bois d'Olivet, également à cheval sur Dampierre et Massay. L'étude acoustique a été réalisée, ainsi que les états initiaux environnementaux et paysagers.

Deux scénarios d'implantation des éoliennes sont à l'étude, pour un rendement optimum.

Il y aura également 4 éoliennes, dont 2 sur Dampierre et 2 sur Massay.

La mairie de Massay a donné tout récemment un avis favorable à ce projet.

On peut espérer un dépôt de ce dossier avant l'été 2017, et une construction à l'horizon 2019.

Une pétition a circulé contre ce second parc d'éoliennes, à laquelle la mairie a apporté les réponses rectificatives nécessaires.

Question souvent posée :

Quel est l'avantage pour une commune d'implanter des éoliennes, pas forcément... décoratives ?

Il y a deux avantages à cette démarche : d'une part des retombées financières non-négligeables pour le budget de Dampierre, et d'autre part, une participation à l'effort collectif vers les énergies renouvelables

LE PROJET DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Enfin une bonne nouvelle : après des mois d'attente, nous avons enfin reçu la confirmation de la subvention par LEADER (Europe) de 80% de l'investissement nécessaire, soit 7960,12€.

Cet investissement consiste en un ensemble mobilier vitré pour recevoir les livres, ainsi qu'un ordinateur portable avec le logiciel adéquat, ainsi qu'une imprimante.

Comme vous le savez, cette bibliothèque municipale sera située dans la maison des Associations, route de Nohant.

Elle sera entièrement gratuite. Elle pourra également servir pour les activités périscolaires.

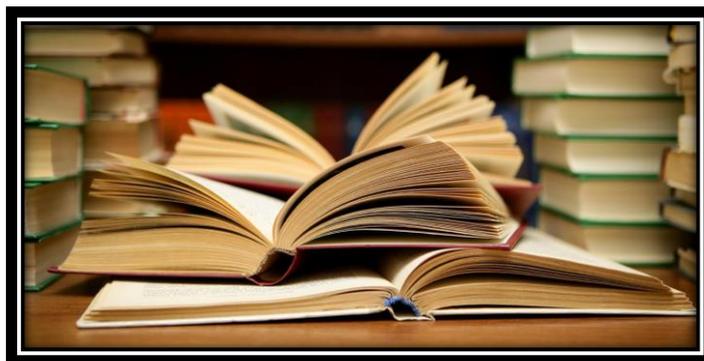
De nombreux livres ont déjà été donnés par les habitants; de plus, le Secours Populaire va nous en offrir, et la Direction de la Lecture Publique en prêtera des centaines, qui seront fréquemment renouvelés.

Outre les livres, nous proposerons progressivement des bandes dessinées, des DVD de films, et à terme, nous proposerons des tablettes numériques.

Les horaires d'ouverture au public ne sont pas encore définis.

La mise en place de cette bibliothèque demandera beaucoup de travail. Les coups de main seront bienvenus.

Bonne lecture à tous en 2017.



CCAS (Centre Communal d'Action Social) ET REPAS DES ANCIENS

Le 11 décembre 2016, notre salle des fêtes s'animait des conversations et de la joie des retrouvailles de nos Anciens, des accords d'accordéon de Sylvie FUTRAK et de ses chansons anciennes bien adaptées au public.

Nous étions 41, à peu près comme l'an dernier. Tout comme l'an dernier, le conseiller départemental Jean-Pierre CHARLES, maire de Graçay, était présent pour saluer les participants. Tout comme l'an dernier encore, Monsieur BOUFFETIER, du Café des Sports de Rouvres-les-Bois, nous a servi un excellent repas, fort imaginaire dans ses sources.



Je rappelle que c'est le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui offre ce repas et cet après-midi détente aux plus de 65 ans de la commune, ainsi qu'un colis aux plus de 70 ans absents au repas.

Notre CCAS est animé par 9 personnes dont 5 membres du conseil municipal et 4 autres personnes.

Le budget, pris sur le budget fonctionnement du conseil municipal, est de 2600 € par an. Le CCAS a pour fonction générale d'aider les personnes de la commune en difficulté. Nous adhérons en particulier à la Banque Alimentaire du Cher et le conseil municipal cotise au FSL (Fonds Solidarité Logement) du Conseil départemental afin que celui-ci puisse également intervenir en faveur de nos habitants qui se trouvent dans le besoin.

Le Président du CCAS, Henri Letourneau

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet de la mairie continue son petit bonhomme de chemin.

Vous y trouverez, outre les données pratiques concernant la Mairie, une grande quantité d'informations concernant notre village, son histoire, son actualité et son avenir !

Ces informations, regroupées en rubriques, sont faciles à trouver.
Nous nous efforçons de les mettre à jour régulièrement.

Nous espérons recevoir aussi des textes de la part des Associations locales non encore présentes sur ce site, qui pourraient ainsi communiquer et nous informer ainsi plus largement de leurs activités et de leurs projets.

Il est facile de joindre des photos numériques à ces documents, que nous présenterons sous forme de diaporama, et en grand format, ainsi que nous l'avons fait pour deux Associations, suite à la Brocante du mois de juillet et au Salon d'Automne du mois de septembre.

Enfin, toutes les suggestions concernant ce site sont, bien entendu, les bienvenues.

Il vous appartient à tous de faire connaître cette adresse internet à vos amis et relations : c'est ainsi que nous pourrons le développer, le rendre plus utile et faire mieux connaître notre village.

www.dampierre-en-gracay.com



INTERNET HAUT DEBIT

Internet et téléphone fonctionnent mal à Dampierre, nous le savons tous. Vous avez d'ailleurs signé une pétition à ce sujet.

Les capitaux privés veulent bien couvrir Bourges et Vierzon au moyen de la fibre optique parce que c'est juteux, mais le reste du territoire départemental devra être financé par le public, c'est-à-dire par nous-mêmes. C'est ainsi que s'est constitué « Touraine Cher Numérique » avec des finances du département, de la Région Centre, de l'Etat, de l'Europe et de notre Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Il existe quatre solutions pour accéder à Internet :

- Le réseau **cuivre** téléphone.
- Le réseau **radio** : réseau Wi Fi Max du Conseil départemental ; ondes radio-électriques avec des émetteurs sur les points hauts.
- La **fibre optique**.
- Le **satellite**, solution la moins performante.

Il est prévu d'engager 2 700 000 € pour le territoire de notre Communauté de communes, dont 80 % à la charge de Touraine Cher Numérique et 20 % pour la Communauté. Les communes ne seraient pas mises à contribution.

Notre commune est victime de l'éloignement du centre de Genouilly : le signal baisse avec la distance ; à 6 km, il n'y en a plus, alors qu'on paye le même abonnement. Nous n'avons à l'heure actuelle que 1,4 à 1,8 mégabits par seconde.

La solution préconisée consiste à opérer une montée en puissance de ce débit, au moyen du cuivre, en installant un NRA (Nœud de Raccordement ADSL), autrement dit une armoire à côté de celle qui existe déjà route de Genouilly, près du centre bourg. Cela devrait permettre d'atteindre 20 mégas au moins, nous dit-on, et 10 mégas à 2 km de là.

Les travaux pourraient débuter au quatrième trimestre 2017.

Le coût de l'opération serait de 176 000 €, dans les conditions de financement évoquées plus haut.



DES PROJETS EN VOIE DE REALISATION

Local technique de stockage près de la Forgeresse :

Pour permettre de dégager la petite salle de la Forgeresse (estrades, grilles, etc...) nous avons décidé, il y a quelque temps déjà, de construire un local attenant, dans le style du bâtiment, au fond de l'impasse où se trouve la rampe d'accès.

Là comme ailleurs, les subventions se font attendre et retardent la réalisation, mais le devis de l'entreprise Mouillet-Carneiro, de Massay, est adopté pour 4319,37 € HT (5183,24 € TTC).

Sanitaires à la mairie :

Il n'est plus possible, de nos jours, de ne pas avoir de sanitaires sur le lieu de travail.

Ceux-ci seront construits dans le bureau du maire et accessibles aux personnes handicapées : celles-ci pourront y pénétrer à partir de l'arrière du bâtiment, qui se trouve de plain-pied avec la cour, conformément aux normes.

Cela nécessite des travaux à la fois de maçonnerie (Mouillet-Carneiro) et de plomberie (SMCC, de Graçay) pour un total de 3270,53 € HT (3924,63 € TTC).

Sanitaires dans l'atelier municipal (près de la Maison des Associations) :

Les employés municipaux doivent avoir accès à une douche et à un lavabo. Aussi avons-nous décidé de réaliser ces équipements, qui nécessitent également l'installation d'un chauffe-eau (entreprise SMCC) le tout pour 2576,06 € HT (3091,27 € TTC).

L'ensemble de ces projets mobilise la somme de 10165,96 € HT (12199,15 € TTC).

Le montage des dossiers de subvention a été particulièrement compliqué, **la Sous-Préfecture nous ayant fait refaire le dossier trois fois (donc quatre confections au total)** mais nous ne lâcherons pas prise.

Nous demandons :

- 40 % à l'Etat (sur le HT) au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) soit 4066,38 €.
- 30 % au Département soit 3049,79 €.
- Au total 70 % : 7116,17 €.

Réponses et travaux en 2017, au premier semestre, espérons-le.



LES RALENTISSEURS SONT ARRIVES AU RALENTI

Depuis longtemps déjà vous en réclamiez, où que vous habitez dans la commune, mais nous ne pourrons pas en installer partout.

Le processus a été lent, mais cette lenteur est indépendante de notre volonté :

- Les coussins berlinois et la signalisation qui les accompagne ont été commandés en septembre 2015.
- L'arrêté nous autorisant à les installer est du 19 octobre 2015.
- Nous avons alors demandé une subvention au titre des amendes de police, puisque nous améliorions la sécurité.
- Cette subvention, de 50 % sur le hors taxe, nous a été notifiée le 20 juillet 2016 par le Conseil départemental, soit 3225 € sur 6450 (7740 TTC), ce qui, compte tenu de la TVA, laisse tout de même 4515 € à la charge de la commune.

Je tiens à préciser que les emplacements des coussins et des panneaux ont été **scrupuleusement définis en collaboration avec les services départementaux de la route.**

Les 15, 16 et 21 novembre, notre équipe municipale s'est activée pour fixer au sol lesdits coussins, tâche beaucoup plus longue et ardue que nous le pensions.

J'espère que cela vous donnera satisfaction, que les automobilistes seront assagis, que les riverains gagneront en sécurité et se feront moins de soucis pour les enfants.



LOTISSEMENT DES PLANTES DU BOURG LE PARCOURS DU COMBATTANT REUSSI

Préparé depuis longtemps, le projet de lotissement des Plantes du Bourg a enfin abouti. C'est que rien ne nous a été épargné : je vous renvoie pour cela au bulletin municipal de 2016.

Et depuis, il a fallu obtenir **quelques subventions**, chichement accordées, au compte goutte, car les subventionneurs font mine de croire qu'un lotissement se finance tout seul grâce aux ventes de terrains.

Il a fallu obtenir des **prêts des banques**, et là aussi, la frilosité est de mise : l'une d'entre elles nous proposait même un prêt à rembourser en ...un an. Finalement, le prêt lotissement proprement dit courra sur 20 ans et celui pour l'assainissement («le tout à l'égout » du lotissement et du Carroir Farineau) sur 25 ans.

Les taux sont intéressants : respectivement 2,15 % et 2,08 %.

Notre opiniâtreté a payé : notre devise de 2014 était « dynamisme et développement » ; nous n'avons pas varié depuis.

- En juillet, l'entreprise « Aqualia », de Contres «(Loir-et-Cher), a effectué les travaux d'assainissement et d'eau potable.
- En septembre, « Marcel TP », de La-Chapelle-Saint-Ursin, a réalisé les branchements électriques, téléphoniques et la route.
- AEB, de Bourges, a ensuite enfoui la ligne électrique en façade et l'a raccordée au transformateur. Elle a aussi installé les candélabres d'éclairage public.

Le conseil municipal a dénommé la route intérieure « **Rue des Plantes du Bourg** ». Elle est à sens unique, avec entrée sur la D 163 (route de Nohant) et sortie sur la route du Carroir Farineau.

La superficie totale est de 6106 m² et la superficie cessible (vendable après déduction de la superficie de la route) de 4813 m², en 6 lots : 5 compris entre 800 et 850 m² et un de 695 m².

Le prix est de 15 € le m².

Les terrains avaient été patiemment assemblés, à la manière des pièces d'un puzzle : la commune était propriétaire de 2204 m² ; le reste a été acheté à 5 propriétaires différents, en 2006, 2010 et 2015 pour une somme globale de 18 047,50 €.

La publicité est un aspect important :

- Nous avons implanté des panneaux devant le lotissement et aux entrées de bourg.
- Des annonces ont été passées dans la presse.
- Des agences immobilières sont chargées de recruter des clients.
- Le « bouche à oreille » est parfois le meilleur moyen de propagande : dites-le autour de vous ; c'est une action citoyenne.

LES COUTS : (en HT, la TVA étant remboursée)

Assainissement et eau potable :	110 511, 80
Voirie et réseaux secs :	61 753,14
Vérification d'étanchéité, passage camera :	2 919,75
Câblage électrique – candélabres :	2 937,16
Révision du plan de zonage d'assainissement :	3 236
Travaux de géomètre :	4 700
Honoraires de maîtrise d'œuvre :	9 944,63
Annonces légales :	1 558,84
Total :	197 561,32

Subventions :

Etat (DETR) :	17 920	
Département :	17 475	
Parlement :	10 000	
Total :	45 395	(22,97 %)

Vente future de terrains : 72 195 (36,54 %)

A la charge de la commune : 79 971,32 (40,47 %) : emprunts sur 20 et 25 ans.

UNE NOUVELLE VIE POUR LES MARNIERES

Comme vous avez pu le constater, notre « Aire Sports Loisirs » des Marnières a pris un coup de jeune quant à son entretien, assuré par un professionnel de la commune, Monsieur Mercier. Nous avons en effet obtenu une délégation de service de la part de la Communauté de communes, celle-ci ayant toujours ce terrain dans sa compétence, c'est-à-dire que les travaux sont toujours à sa charge.

D'autres travaux s'imposent sur le même site : des bancs à repeindre, un terrain de boules à rénover quant à son pourtour. Ce sera pour le printemps.



Il faut aussi relancer l'attractivité des lieux : l'organisation de manifestations exige l'existence de sanitaires à proximité. Des devis sont demandés, certains obtenus, de la part de maçons, plombiers, électriciens. Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est sollicité pour déterminer le type d'assainissement adéquat et le réaliser.

Le bâtiment des sanitaires devra s'harmoniser avec le kiosque existant (crépi, toit de petites tuiles) et se situera probablement vers le bas du site.

Le financement sera effectué par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la plus grande part, avec une participation minoritaire de la commune. Les techniciens de la Communauté ont évalué le coût à 36 000 €, ce qui ne préjuge pas de la somme que la CDC inscrira à son budget 2017.

En tout cas, nous espérons une relance pour cet espace privilégié de la commune.

RENOVATION-RECONSTRUCTION DE MOBILIER URBAIN

Certaines installations ont besoin de maintenance.

Ainsi, les balustrades du lavoir du bourg ont été remplacées, aux frais de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, nos lavoirs faisant partie du patrimoine touristique : ils témoignent du passé des lavandières, de ce temps qui a précédé les appareils électro-ménagers.

Nous nous attaquons maintenant aux bancs publics et aux panneaux d'affichage.

Les 7 bancs publics du square de la route de Genouilly et celui de la mairie sont passablement fatigués. Les lames de bois vont être remplacées, du moins celles qui sont abîmées.

Notre grand panneau d'affichage de la route de Nohant est pratiquement unique dans la région par sa taille, ce qui favorise grandement l'information municipale et celle des communes environnantes. Il va être intégralement remplacé à l'identique, de même que les petits panneaux des hameaux, au Bois d'Olivet, à Imbry, à La Mornetterie.

L'ensemble de ces opérations est confié à l'entreprise Penneron, de Graçay, pour la somme de 1736 € HT (2083,20 € TTC) se décomposant ainsi :

- Panneaux : 1286 € HT (1543,20 € TTC)
- Bancs : 450 € HT (540 € TTC)



MAISONS FLEURIES

Chaque année, plusieurs habitants de notre commune, qui prennent plaisir à fleurir leur maison ou leur jardin, ont à cœur de participer au concours départemental des « Maisons fleuries ».

Cette année, cinq d'entre eux se sont attelés à cette tâche car, il faut bien le dire aussi, c'est tout de même un travail :

- Au Bois d'Olivet : Madame Delbet, Madame Estiveau et Monsieur Mathiou.
- A Imbry : Madame Rousset.
- Aux Plantes du Bourg : Madame Ferrandiz.

Ils ont tous été classés et récompensés par un joli diplôme et par quelques petits objets de jardinage. La remise des prix a eu lieu le 22 novembre à la « Grande Garenne » à Neuvy-sur-Barangeon. Le conseil municipal était représenté par Isabelle Doucet et Annie Ferrandiz (qui, pour la circonstance, avait deux casquettes).

Notre commune a également participé au concours départemental des « Communes fleuries » (il n'y a pas que le fleurissement qui entre en ligne de compte mais aussi les espaces verts et l'environnement). Nous avons décroché le 13^{ème} prix départemental.

A l'avenir, il serait bon que d'autres personnes s'y mettent et nous en fassent part.

NOËL ILLUMINE, C'EST PLUS GAI



Vous avez sans doute déjà remarqué l'an dernier que nous avons amélioré nos illuminations de Noël.

Nous avons fait un nouvel effort cette année, en confiant à nouveau la décoration du bourg à Monsieur Josserand, de Vierzon.

Outre nos anciens motifs de rue, les bâtiments publics scintillent de tous leurs feux, que ce soit la mairie, la salle des fêtes, la maison des associations.

Coût de l'opération : 1246 € HT (1495,20 € TTC).

**Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau
Potable des Communes de**

**DAMPIERRE EN GRACAY
GENOUILLY
ST GEORGES SUR LA PREE**



Téléphone: 02 48 52 23 64—Fax : 09 70 06 71 91
Courriel : siaep.genouilly.cher@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture au public :

Lundi—Mardi—Jeudi—Vendredi :
8H30 à 12H00 - 13H30 à 17H00
Mercredi : 8H30 à 12H00

**Le Président,
Les Vice-présidents,
Les Membres du Comité Syndical,
Le Personnel**

**Vous souhaitez
Leurs Meilleurs Vœux
Pour l'année 2017**

NUMERO D'URGENCE SAUR

*A contacter en dehors des heures
d'ouverture du secrétariat du syndicat*

05 87 23 10 09



Donner les informations suivantes :

SIAEP de Genouilly, Département du Cher, Prestation de service.

PERIMETRES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Le puits du Saint Sylvain, situé sur la Commune de Genouilly, est la ressource secondaire du syndicat.

Il intervient en renfort de production d'eau potable principalement pendant la période d'étiage.

Toute ressource d'eau potable destinée à la consommation humaine doit être protégée par l'instauration de périmètres de protection.

Le forage 3 Les Sceps est protégé depuis l'instauration de ses périmètres en 2004, par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du 10 juin 2004. Opération qui avait été subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental du Cher. Les parcelles cadastrales se trouvant dans ces périmètres sont inscrites aux hypothèques.

En ce qui concerne le puits du Saint Sylvain, la phase administrative des périmètres de protection vient de se terminer par l'inscription aux hypothèques de toutes les parcelles cadastrales présentes dans ces périmètres.

Cette phase avait débuté fin 2011 et avait été précédée d'une 1ère phase dite « technique » de 2009 à mi-2011.

L'arrêté préfectoral d'instauration des périmètres de protection du puits du Saint Sylvain a été signé par la Préfète du Cher le 11 février 2016.

Les 2 phases auront coûté au syndicat :

- 16205,86 €/HT pour la phase technique de 2009 à 2011.
- 29081,20 €/HT pour la phase administrative de 2011 à 2016.

Soit un total de 45.287,06 €/HT, subventionné à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20 % par le Conseil Départemental du Cher.

L'ensemble des périmètres de protection des ressources d'eau potable du syndicat auront coûté à la collectivité :

- Forage 3 Les Sceps => 30.080,81 €/HT.
 - Puits du Saint Sylvain => 45.287,06 €/HT.
- Soit un total de dépenses de 75.367,87 €/HT.



*Station de pompage et puits du
Saint Sylvain*

RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE

Le syndicat a réalisé la plus grande partie du renouvellement des compteurs d'eau potable posés avant le 31 décembre 1999.

Opération qui avait été programmée fin 2015.

Une vingtaine de compteurs sur 238 restent à remplacer, positionnés pour la plus part dans des résidences secondaires.

Cette opération s'élève à la somme de 14.660,00 €/HT, auxquels s'ajoutent le remplacement de certaines pièces : robinet avant compteur, raccords, douilles purgeuses...



DAMPIERRE EN GRAÇAY RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION ALIMENTANT LE CARROIR FARINEAU

La canalisation alimentant Le Carroir Farineau à Dampierre en Graçay a été posée en 1968 au travers des champs.

Dans les années 90, une maison a été construite sur la canalisation.

Le syndicat a profité des travaux de création du lotissement Les Plantes du Bourg pour modifier l'emplacement de la canalisation.

Une nouvelle conduite en PVC de diamètre 63 a été posée de la sortie du lotissement Route du Carroir Farineau jusqu'au lieu-dit.

L'ancienne conduite sera bouchonnée aux 2 extrémités.

Cette opération a fait l'objet d'un marché public mené par le Cabinet WAGNER. C'est l'entreprise AQUALIA (Contres 41) qui a été retenue.

Les travaux ont été réalisés au mois de juillet 2016. La dépense s'est élevée à la somme de 12.770,50 €/HT.

L'entreprise AQUALIA est intervenue en partenariat avec la SAUR au moment des raccordements de cette nouvelle canalisation et du lotissement sur la conduite fonte de diamètre 100 Route de Nohant.



SAINT GEORGES SUR LA PRÉE DEVIATION DE LA CONDUITE FONTE DIAMETRE 125 ROUTE DE DAMPIERRE

La Commune de Saint Georges sur la Prée est propriétaire de terrains constructibles Route de Dampierre.

Pour permettre la vente de ces terrains, le syndicat a été dans l'obligation de dévier la conduite fonte diamètre 125, alimentant la commune de Saint Georges sur la Prée, sur une longueur de 118 mètres, en positionnant une nouvelle canalisation en fond de fossé.

L'ancienne conduite a été bouchonnée et abandonnée.

Cette opération d'investissement a fait l'objet d'un marché public. C'est l'entreprise MARCEL TP (La Chapelle Saint Ursin 18) qui a été retenue.

Les travaux se sont déroulés de fin août à mi septembre 2016.

La dépense s'est élevée à la somme de 12,701,00 €/HT.

LE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE (CVM) DANS L'EAU DU ROBINET

Pourquoi rechercher ce composé aujourd'hui ?

La Direction Générale de la Santé lance chaque année des études nationales en vue de la recherche de produits émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine.

L'étude réalisée fin 2011 concernait le chlorure de vinyle monomère (CVM), composé synthétique utilisé pour la fabrication de canalisations en PVC destinées au transport et à la distribution de l'eau potable.

Elle a mis en évidence la possibilité de relargage de CVM dans l'eau transportée par certaines canalisations en PVC posées avant 1980.

Conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle du 18 octobre 2012 émise à la suite de cette étude, le Comité Syndical a procédé au repérage de ce type de canalisation sur son réseau d'adduction d'eau potable et un programme de contrôle a été mis en place par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur les secteurs concernés.

Les élus conscients du problème posé par la présence de CVM dans les conduites d'eau potable et en respect de la réglementation posent des purges automatiques dans les lieudits concernés par un dépassement de la norme de 0,5µg/l, ce qui permet un retour à la normale en ce qui concerne les analyses d'eau.

Une purge automatique a été posée dans les lieudits suivants :

- La Viverie à Dampierre en Graçay,
- Le Moulin Perriot à Saint Georges sur la Prée,
- Les Essis à Saint Georges sur la Prée.

La purge automatique est posée dans un regard.

Elle comprend :

- Un robinet,
- Un compteur,
- Une vanne réglable permettant d'ajuster le débit de sortie suivant les résultats des analyses, de la température, et de la consommation des habitants des Lieudits.



L'HIVER ARRIVE PROTEGEZ VOTRE COMPTEUR D'EAU POTABLE DU GEL



Réglementation :

Votre compteur d'eau potable est la propriété du syndicat et placé sous votre responsabilité.

Il vous incombe d'en assurer la protection.

Ainsi, la réparation d'un compteur gelé sera toujours effectuée à vos frais.

N'oubliez pas que tout dysfonctionnement peut se répercuter sur votre facture d'eau potable.
Seuls les techniciens de notre prestataire SAUR ont le droit de manipuler le compteur.

Quelques conseils pour protéger vos installations avant que « le froid polaire ne s'installe » :

Le gel de vos canalisations peut entraîner des coupures d'eau, des fuites importantes ainsi que des dégâts matériels.

Pour protéger votre compteur, utilisez des plaques de polystyrène ou une housse de protection pour compteur (également antichoc).

Ne pas envelopper le compteur avec de la laine de verre ou de roche, des journaux ou de la paille qui retiennent l'humidité et gèlent, le remède serait pire que le mal.

Vos canalisations ont droit à toute votre attention :

Vulnérables, elles doivent également faire l'objet d'une protection systématique contre le froid, particulièrement si elles sont placées dans des pièces non chauffées telles qu'une cave, un grenier ou un garage.

Entourer tous les tuyaux d'une gaine isolante, ainsi que ceux situés à l'entrée et à la sortie de votre compteur.

Si le froid persiste, nous vous conseillons de laisser couler un mince filet d'eau pour empêcher le gel de s'installer (à n'utiliser que sur une courte période).

Pour l'intérieur de la maison programmez votre chauffage en hors gel.

Vos installations ont gelé, que faire ?

Sachez que le dégel peut lui aussi provoquer des dégâts avec un risque de rupture des canalisations et donc de fuites d'eau importantes.

Le gel se constate par un simple manque d'eau.

=> Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel.

=> Dégelez votre installation : un sèche-cheveux suffit, armez-vous de patience.

=> N'utilisez jamais une flamme.

En cas d'absence prolongée n'oubliez

=> Vidangez votre installation.

Pas de vidanger votre installation.

Détectez et réparez les fuites car elles peuvent vous coûter très cher.

Les fuites sont la première cause de gaspillage. Elles sont faciles à détecter lorsqu'elles se produisent sur un robinet, une chasse d'eau, un ballon d'eau chaude, un joint défectueux.

Détectez les fuites cachées à l'aide de votre compteur.

=> Fermez tous les robinets et vérifiez qu'aucun appareil électro-ménager consommateur d'eau n'est en marche.

=> Relevez les chiffres sur fond rouge, de votre compteur, ils représentent les litres.

=> Attendez 2 heures au minimum sans faire couler d'eau.

=> Relevez à nouveau les chiffres sur fond rouge de votre compteur.

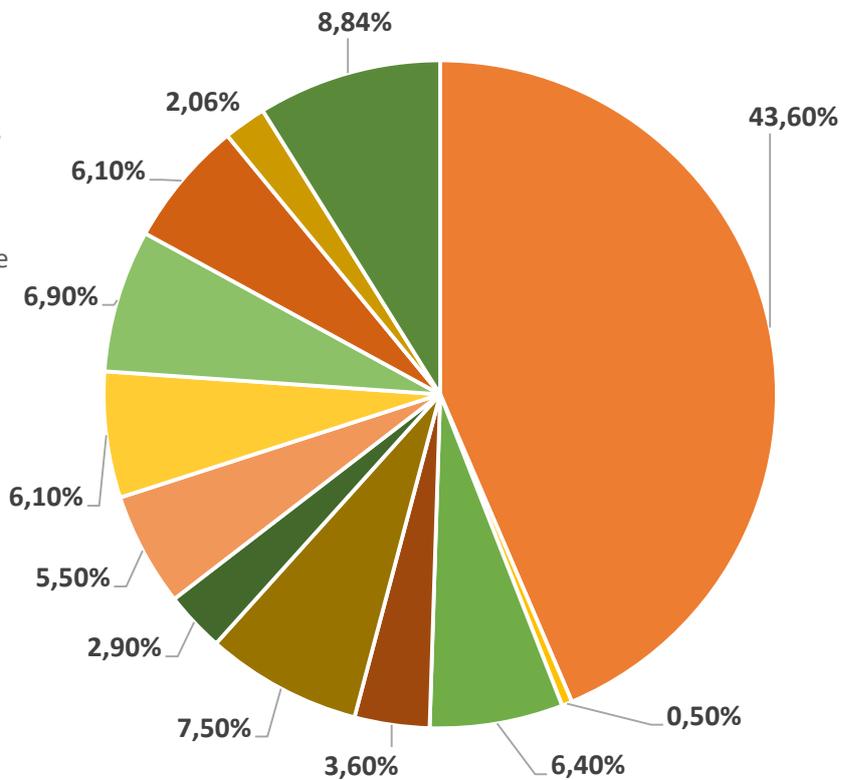
=> Si les chiffres sont identiques, aucune consommation n'a été enregistrée. Votre réseau est bien étanche.

=> S'ils ont changé : il y a probablement une fuite. N'hésitez pas à faire appel à un plombier si vous doutez de l'origine de la fuite ou si vous ne l'avez pas trouvée.

BUDGET PRIMITIF 2016

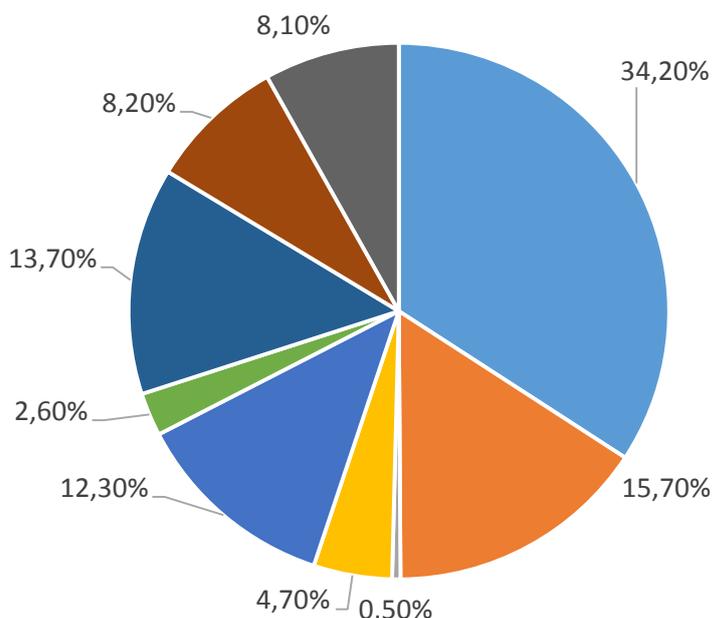
Fonctionnement-Dépenses 198235 €

- Frais de personnel (salaires, cotisations diverses)
- fêtes et cérémonies
- ecole (cantine, fournitures, activités périscolaire)
- frais de mairie (fournitures, affranchissements, telecoms)
- entretien, réparation, maintenance
- fournitures d'équipement
- energie (eau, electricité, gaz, carburant)
- versement à la section investissement
- services et contributions divers
- fonds de garantie et péréquation
- CCAS
- imdemenités des élus



BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement-Recettes 198235 €



- Produit des impôts locaux (taxes foncières et d'habitation)
- dotation globale de fonctionnement (Etat)
- revenus des immeubles (location salles des fêtes)
- resultat de fonctionnement reporté (épargne 2015)
- versements du département
- remboursements de frais scolaires: cantines, activités
- remboursements sur rémunérations du personnel
- compensations (commune défavorisée)
- autres dotations de l'état

EN BREF

LES CONSEILS MUNICIPAUX DE 2016

Douze conseils municipaux ont été réalisés en 2016 :

22 janvier - 13 Février – 15 Mars – 15 Avril – 19 Mai – 17 Juin – 22 Juillet – 5 Septembre – 20 Septembre – 14 Octobre – 4 Novembre - Décembre

Les grands projets ont faits l'objet d'articles spécifiques que vous retrouvez dans ce bulletin.

Nous vous présentons ci-après les autres sujets d'examens des différents conseils.



ENVIRONNEMENT, CULTURE, PATRIMOINE

- * *Projet à l'étude de restauration de l'ancienne pompe à incendie*
- * *Projet de droit de préemption sur l'ancien atelier de ferronnerie = pas d'aboutissement*
- * *Achat d'un buste de Marianne (100 € TTC)*
- * *Tarif de la Forgeresse conservé, mise en place d'un contrat de location et état des lieux*
- * *Réflexion sur l'aide à l'organisation des Dampierre de France de 2018 qui se dérouleront dans notre village.*
- * *Plantage d'arbustes fleuris (partenariat avec l'Education Nationale)*
- * *Proposition d'abattage de peupliers aux Marnières (sécurité)*
- * *Plan Zéro Pesticides = pas d'adhésion pour le moment*
- * *Bilan délinquance : en baisse sur le secteur*
- * *Brûlage non autorisé = achat d'un destructeur de papier pour la mairie.*

ECOLE ET JEUNESSE



- * *Ajout de prises électriques, mise en place de balustrades (sécurité)*
- * *Augmentation du nombre d'heures de garderie, gratuité maintenue*
- * *Augmentation du temps de travail de l'employée communale*
- * *Règlement de fonctionnement de la cantine préparé*
- * *Règlement de fonctionnement de la garderie préparé*
- * *Contrat de l'assistante maternelle reconduit pour un an*



EQUIPEMENTS



- * Différents plans de financements ont été élaborés, modifiés, ajustés en parallèle de demandes et octroi de subventions diverses.
- * Remise en conformité des extincteurs + blocs sécurité de la Forgeresse (lutte contre le risque incendie)
- * Entretien du défibrillateur : proposition d'un contrat groupé intercommunal (69.50 € TTC) adopté
- * Proposition d'un abri de jardin à la station d'épuration validée
- * Rajout de prises électriques à l'école
- * Assurance de la tondeuse / tracteur 154.96 € TTC validé
- * Proposition d'un robinet extérieur et d'une prise 320V à la Maison des Associations validée
- * Rapport du SDE (Syndicat D'Electricité) : sur 10 luminaires à remplacer, 9 dans un état moyen et 1 défectueux. Proposition de rajout d'un luminaire à la Mornetterie.
- * Barnums : Convention de prêt + caution à prévoir (suites à dégradations)
- * Enlevage de la cabine téléphonique

ADMINISTRATION



- * Contrat de 3 ans validé pour les visites médicales des employés communaux
- * Prime allouée au cantonnier pour utilisation de son matériel personnel (200 €) + chats de vêtements professionnels
- * Médaille du travail pour la secrétaire de Mairie
- * Présentation des comptes administratifs 2015 et du budget primitif = Validés
- * Présentation du recensement 2017
- * Formation des élus = droit à des formations, questionnaire remis pour évaluation des besoins
- * Evaluation des risques Professionnels : Présentation du Document Unique à réaliser en 2017
- * Contrat d'assistance technique assainissement validé pour 3 ans
- * Contrat de fourniture gaz Butagaz validé pour 3 ans
- * Les taxes locales restent inchangées :

Taxe d'habitation (/m ²)	15.84 €
Taxe foncière bâti (/m ²)	18.65 €
Taxe foncière non bâti (/m ²)	34.59 €

** Subventions données :*

<i>FSL (Fonds Solidarité Logement)</i>	<i>100 €</i>	<i>AD2T</i>	<i>50€</i>
<i>Secours Populaire</i>	<i>40€</i>	<i>Facilavie</i>	<i>40€</i>
<i>Association sportive du collège de Vatan</i>	<i>50 €</i>	<i>ASSIAD</i>	<i>40€</i>
<i>Amis de la Bibliothèque</i>	<i>50 €</i>		

** Passage de la Redevance à la Taxe déchets Ménagers = report pour le moment*

** Stagiatisation de l'employé communal préposé à l'entretien*

** Convention avec le service fourrière 0.75 € / habitant = 194.25 € /an TTC validée*

** Convention d'adhésion à la Médecine Préventive CDG 18 pour 95 € / employé /an, validée.*



7 rue de l'Île d'Or – CS60004
18020BOURGES CEDEX
Tél : 02.48.23.06.70
Fax : 02.48.23.06.71
facilavie@orange.fr
www.facilavie.eu

Association d'aide et de services à domicile du Cher

FACILAVIE vous accompagne à domicile et vous aide au quotidien

Depuis maintenant plus de 45 ans, nos aides à domicile interviennent 7j/7 et 365j/an pour :

- l'accompagnement et l'aide :

- aux actes essentiels de la vie quotidienne.
- aux actes ordinaires de la vie courante.
- aux activités de la vie sociale et relationnelle.

- la garde à domicile de quelques heures jusqu'à une présence continue nuit et jour, 24H/24. - le portage de repas à domicile, avec un repas varié et équilibré livré qui s'adapte aux goûts de chacun.

FACILAVIE a su développer pour vous ses services en fonction de vos besoins et attentes. Nous mettons un point d'honneur à respecter les droits des usagers.

Quelque soit votre régime d'appartenance sociale ou votre lieu d'habitation, FACILAVIE adapte ses services à votre situation. Des possibilités d'aides financières et d'avantages fiscaux sont possibles, en fonction de votre situation et de vos ressources.

Vous pouvez contacter CORINNE LETORT notre responsable de secteur sur votre canton



au 02.48.23.06.77 à FACILAVIE ou sur ses lieux de permanence :

FOECY – Mairie

MASSAY - ASSIAD, 6 rue pasteur

Le 3ème mardi du mois

Le 2ème mardi du mois

de 9h à 12h

de 14h à 16h30

au 02.48.53.01.86

au 02.48.51.95.



RECENSEMENT

de la population 2017

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne les avez pas, n'hésitez pas à les demander à votre mairie. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Le recensement est organisé du 19 janvier au 18 février 2017. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.
Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, valable pour les années 2015 à 2019.
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Infos Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi : 08h30-12h

Jeudi-vendredi : 08h30-12h

Samedi : 10h-12h Tel : 02 48 75 32 42 ou rendez-vous sur

www.dampierre-en-gracay.com

LES ELECTIONS 2017



Présidentielles	1^{er} tour : 23 avril
	2nd tour : 7 mai
Législatives	1^{er} tour : 11 juin
	2nd tour : 18 juin



Meilleurs *★*
VŒUX 2017 *★*
★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★